

Assia ROUGIER

SERM - Société d'Équipement de la Région
Montpelliéraine**Document généré le mardi 15 juillet 2025 à 16:25**

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale			

Diffusion Presse	Version Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale				
JOUE	Intégrale				
Marchés Online	Intégrale		/3		
La Gazette de Montpellier	Resumée				

Classification CPV :Principale : **71400000** - Services d'urbanisme et d'architecture paysagère

AVIS DE PUBLICITE

SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DE LA RÉGION MONTPELLIÉRAINE

M. Cédric GRAIL - Directeur Général

Etoile Richter

45 Pl. Ernest Granier

34960 Montpellier - 2

Tél : 04 67 13 63 00

SIRET 53826912700014

[W](#) [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 96 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

La durée est supérieure à 4 ans car l'accord-cadre ayant pour objet la réalisation des missions d'urbaniste & paysage concourant aux études de faisabilité, pré-opérationnelles et opérationnelles dans le cadre d'une opération d'aménagement en plusieurs tranches, il nécessite la permanence d'un urbaniste en vue d'assurer la cohérence globale du projet dans le temps et dans l'espace.

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Logement et développement collectif ;

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

Objet **Mission d'architecte-urbaniste coordonnateur pour l'aménagement de la ZAC Les Portes de la Méditerranée, à Montpellier (34).**

Référence 1250-ArchiUrba

Type de marché Services

Mode Procédure avec négociation

Durée 96 mois
à compter du 01/12/25

Description Accord-cadre à marchés subséquents. Les missions sont notamment les suivantes:

Missions et éléments de mission afférents au projet urbain d'ensemble :

Mission 1 : Schémas d'aménagement par sous-secteurs

Mission 2 : Carnet de prescriptions relatives à l'espace public par sous-secteurs

Mission 3: Assistance à l'évolution des documents d'urbanisme (PLUi) et réglementaires

Mission 4: Elaboration d'une charte des enseignes commerciales

Mission 5: Etude de faisabilité d'un îlot ou d'un lot particulier

Mission 6: Etablissement des fiches de lot

Mission 7: Participation à la désignation de l'opérateur et/ou de l'architecte

des lots privés ou équipements publics / analyse architecturale des offres

Mission 8: Mission de suivi opérationnel des projets / coordination jusqu'à leur livraison

Mission 9: Interventions ponctuelles et optionnelles

Pas de montant minimum - Montant maximum fixé à 350.000 € HT pour la durée globale de l'accord-cadre

Code CPV principal **71400000** - Services d'urbanisme et d'architecture paysagère

	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
Forme	Division en lots : Non Les variantes sont refusées
Options	Non
Conditions de participation	Critères de participation : renvoi au R.C. Marché réservé : Non Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue : Non
Informations sur la négociation	Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.
Critères d'attribution	Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u>
Documents	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Règlement de consultation</u> • <u>Dossier de Candidature des Entreprises</u>
Candidatures	Remise des candidatures le 20/08/25 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Validité des offres : 4 mois , à compter de la date limite de réception des offres.
Dépôt	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Déposer un Pli dématérialisé</u>
Renseignements complémentaires	<p>Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.</p> <p>Niveaux minimaux exigés :</p> <p>Le pouvoir adjudicateur exige que le candidat individuel ou, en cas de cotraitance, le groupement envisagé globalement doit justifier disposer des ressources humaines et de l'expérience nécessaires dans les domaines suivants, ce pour assurer un niveau de qualité d'études approprié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Architecte en chef et urbaniste (études urbanistiques et architecturales d'aménagement urbain), • Compétence Paysagiste (études d'aménagement paysager). • Conception et ingénierie VRD, <p>Niveaux complémentaires non exigés: compétences qui pourront être soustraitées si jamais le groupement le juge utile à sa mission:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception et ingénierie infrastructures et mobilités, • Conception et ingénierie Hydraulique, • Conception et ingénierie environnementale, <p>Les candidats suivants seront éliminés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ceux dont la candidature aura été réceptionnée après expiration du délai imparti à cet effet ; -Ceux qui, le cas échéant après mise en œuvre de l'article R2144-2 du code de la commande publique, auront produit un dossier de candidature incomplet ; -Ceux qui, au vu de leur déclaration sur l'honneur ou de la pièce en tenant lieu, font l'objet d'une des interdictions de soumissionner, telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique; -Ceux qui, au vu des pièces produites à l'appui de leur candidature, ne justifient pas disposer des capacités techniques et professionnelles minimales requises pour la bonne exécution du marché, en particulier les compétences énumérées à l'article 4.1 ci-avant ; -Ceux dont la candidature aura méconnu une quelconque autre disposition du présent règlement de consultation. <p>Le pouvoir adjudicateur sélectionnera, parmi les candidats restant en lice, les TROIS (3) candidats qui seront admis à remettre une offre sur la base des critères suivants d'égale importance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Qualité des références présentées, au regard des éléments développés dans les documents de la consultation, notamment du CCTP, -Pertinence des moyens humains, titres d'études et professionnels présentés par le candidat, au regard de l'objet de l'accord-cadre et des conditions d'exécutions développées dans les documents de la consultation

-Pertinence de la capacité financière (CA).

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal judiciaire de Montpellier

Place Pierre Flotte

34040 MONTPELLIER CEDEX 1

Tél : 04 67 12 60 00 - Fax : 04 67 12 63 91

accueil.tj-montpellier@justice.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Cf : Le Greffe du Tribunal à l'adresse ci-dessus.

Envoi le 15/07/25 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : La Gazette de Montpellier

Marches-Publics.info V9.7